

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
23/11/2020Date d'affichage
23/11/2020Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/12/2020

et publication du :

11/12/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Beaulieu, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Etai(ent) absent(s) :**Etaient excusés :**

Mme DELEUZE Chloé, M. ROUX Vincent

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL07_26112020

Objet : Demande de subvention pour le projet d'aménagement de la traversée du Village sur RD 225 (Département de l'Ardèche)

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la traversée du Bourg Centre sur la RD 225.

Le périmètre du projet comprend l'ensemble de la section en agglomération.

L'opération comprend les aménagements de surface et le traitement du pluvial, visant des enjeux de sécurité de tous les usagers de la voirie, en permettant de :

- sécuriser le cheminement des piétons et des vélos,
- réduire les vitesses,
- améliorer la lisibilité et la visibilité des carrefours de la RD 225 avec les voies communales vers la mairie, l'école, la Maison des Aides Maternelles (MAM des Lutins de la Plaine), le commerce de proximité (Boulangerie-épicerie) ainsi que l'espace de ramassage des cars scolaires.
- marquer et mettre en valeur les entrées Sud et Nord du village.

Dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre avec le Département (SDEA), ces services ont exposé l'avant projet, avec des esquisses réalisées par le paysagiste-conseil du Département. Le coût des Travaux Abords s'élève à 238 000 € H.T., la Maîtrise d'Oeuvre et CSPS à 6 500 € H.T.

La bande de roulement (goudron) est prise en charge par le Département (75 000 € H.T.)

Il propose de déposer une demande de subvention auprès du Département.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'avant projet d'aménagement de la traversée du Bourg Centre sur la RD 225 ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

AUTORISE le Maire à déposer, auprès du Département de l'Ardèche, une demande de subvention la plus importante possible et tout document s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,
JF BORIE,

